



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 12 AVRIL 2013
à 18 H 00**

⇒ **Convocation en date du** : 5 avril 2013

⇒ **Président de séance** : Monsieur Jean-Paul VINCHELIN, Maire

Madame Martine GRAFF est désignée secrétaire de séance

Présents :

M. VINCHELIN – Mme LAMBERT – M. GAUL – Mme KADOK – M. LOUIS – M. COLIN - M. RAOULT – M. WILLER – Mme GRAFF – M. THIL – Mme BESOZZI – M. MUCKENSTURM – M. SCHNEIDER – Mme GILAIN – Mme NICOLAU – Mme NEPOTE-CIT – M. BRAND – M. BERNARD – Mme FOOS – M. GOSSE – Mme GEORGES – M. COURRIER – M. MAUJEAN – Mme FRECHIN

Excusés:

Mme VILLA	(pouvoir à M. VINCHELIN)
Mme MOUREAUX	(pouvoir à M. RAOULT)
Melle HUSSON	(pouvoir à Mme GRAFF)
M. MUCKENSTURM	(pouvoir à M. WILLER)
Mme LERE	(pouvoir à Mme LAMBERT)
M. VERPAUX	(pouvoir à Mme GILAIN)

Précédent compte-rendu :

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande un ajout à l'ordre du jour :

- Délibération N° 23/2013 : Rénovation du Parc des Sports André Courrier – troisième phase – demande de subvention.

Ajout adopté à l'unanimité.

Informations de M. Jean-Paul VINCHELIN

- Le député de la circonscription, Monsieur Dominique POTIER, a fait parvenir à la commune un courrier annonçant l'attribution d'une subvention de 12 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire. Il précise que les montants ont été négociés avec des représentants du territoire et des intercommunalités et avec le Ministère de l'Intérieur sans considération partisane.

- L'analyse trimestrielle de la situation comptable fait apparaître au 31 mars un excédent de 797 363 € et une capacité de couverture en trésorerie de 1 216 203 € (supérieure aux engagements de dépenses, qui s'établissent à 900 000 € environ). Le rythme de consommation des dépenses de fonctionnement, à 22 % des crédits budgétés, est inférieur à une consommation par douzièmes.
- En recettes, les dotations 2013 enregistrent une augmentation globale de 2 % : la DGF s'établit à 682 478 €, la Dotation de solidarité rurale à 210 040 € et la Dotation Nationale de Péréquation à 23 488 €
- En matière de fiscalité directe, le produit des trois taxes communales s'établit à 2 630 495 € en 2013, soit 5 % de plus qu'en 2012 – les taux ne connaissant aucune augmentation, comme depuis 2001. En réponse à une interpellation entendue en réunion de quartier, Monsieur le Maire souligne que, pour un F5 construit sur les coteaux du Val de Fer, et sur la base des indices IPC ou ICPH harmonisé de l'INSEE, l'augmentation des bases a été moindre que l'augmentation du coût de la vie sur la période 2001 - 2012, que ce soit sur la taxe foncière ou sur la taxe d'habitation, ce qui réduit à néant les arguments développés par l'opposition. Seule des augmentations qualitatives apportées au bâti (piscine, extension...) peuvent expliquer de fortes augmentations sur la période.
- Le budget de la Communauté de communes a été adopté jeudi 11 avril, pour un volume global de 40,5 millions d'euros et avec un excédent de fonctionnement constaté à 1,8 millions d'euros, témoignant de la capacité de la Communauté de communes de poursuivre les projets exposés dans le cadre budgétaire trisannuel (pôle aquatique à Neuves-Maisons, développement de l'école de musique, compétence inondation, parcs d'activités Walon et Pasteur notamment).
- Le même conseil communautaire a adopté, pour la nouvelle répartition des sièges des communes résultant de la loi du 16 décembre 2010, une proposition à 45 délégués permettant d'éviter que trop de communes ne soient plus représentées que par un seul élu. Ces nouvelles dispositions entraîneront en outre la représentation des groupes politiques constitués au sein du conseil municipal.
- Les réunions de quartiers ont réuni près de 300 personnes, permettant à la municipalité de répondre aux questions de nos habitants. Jean-Paul VINCHELIN annonce que le recrutement d'un agent chargé de rapporter et signaler les difficultés rencontrées dans les quartiers sera prochainement finalisé sous la forme d'un contrat aidé.
- Jean-Paul VINCHELIN rend compte d'un document de l'ARS sur la qualité des eaux en Lorraine, qui fait notamment état d'une qualité satisfaisante de l'eau par rapport aux exigences. Il tient ce document à disposition des membres du conseil municipal.
- L'Atelier du Savoir Fer a transmis à la municipalité son bilan de fonctionnement 2012, qui sera également tenu à la disposition des conseillers municipaux. Jean-Paul VINCHELIN souligne l'action essentielle de cette structure d'insertion.
- Le Centre Communal d'Action Sociale a adopté son budget primitif pour 2013. Monsieur le Maire signale que ce budget intègre une baisse de la subvention d'équilibre de 124 000 à 100 000 euros, malgré une hausse du budget consacré aux aides sociales et aux secours.
- Jean-Paul VINCHELIN annonce son intention de proposer la réintégration du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale dédié à la gestion du Foyer pour Personnes Âgées André Clerbout au budget communal, par la création d'un service du logement. La vocation sociale de ce Foyer persistera, mais sera ainsi dissociée de la politique de secours qui constitue la prérogative du CCAS.

Délibération n° 17/2013

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – EXERCICE 2013

Le montant versé aux nouvelles associations reste fixé à 200 euros la première année. Les associations n'ayant pas fourni tous les éléments prévus par la loi ne toucheront leur subvention que lorsqu'elles auront complété leur dossier. Il rappelle que les demandes fondées sur des projets d'achat de matériel ou de financement d'emplois associatifs ne sont pas retenues, d'autres sources de financement étant compétentes en la matière – notamment, pour l'emploi, par le biais des Contrats Emplois d'Avenir.

Guy BERNARD donne lecture d'un texte faisant état de son soutien aux subventions associatives, à l'exception du Symphonie Orchestra nouvellement créé. Il demande un vote ligne par ligne et la non-participation au vote des élus membres des bureaux et conseils d'administration des associations concernées. Jean-Paul VINCHELIN répond que cette procédure était prévue, comme chaque année, pour éviter toute mise en cause du vote.

✓ Secteur Animation, quartiers, jumelages : rapporteure : Marie-Lou KADOK

Marie-Lou KADOK souligne que le montant attribué à l'association Lorraine-Québec pourrait être revue si un seul jeune venait à participer à l'échange soutenu par la municipalité. Le montant modeste accordé au Comité de jumelage tient à son activité réduite.

✓ Secteur Culture : rapporteur : Michel RAOULT

Michel RAOULT explique que la baisse de subvention consacrée à l'école de musique, découlant de la convention tripartite avec la Communauté de communes, est réinvestie pour partie sur le projet de la Batterie fanfare destinée à en améliorer le niveau par un système de formation des participants. Jean-Paul VINCHELIN ajoute que cette formation doit permettre à ces jeunes musiciens issus de l'ensemble du territoire de faire honneur à la commune à travers leur implication dans la musique.

✓ Secteur Education populaire : rapporteure : Sandrine LAMBERT

Sandrine LAMBERT précise que le montant attribué aux Fées-minines concerne leur implication dans la semaine organisée autour de la journée des femmes.

✓ Secteur Scolaire : rapporteur : Daniel WILLER

Daniel WILLER signale des demandes moins nombreuses. Jean-Paul VINCHELIN constate l'activité des RASED et salue le changement de politique qui a conduit à l'arrêt des suppressions de postes, qui avait été demandé dans une motion adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

✓ Secteur Sports : rapporteur : Jean-Paul LOUIS

Jean-Paul LOUIS rappelle que les subventions de fonctionnement sont accordées sur la base du nombre de licenciés des clubs sportifs, en différenciant les dirigeants et pratiquants « loisirs » des licences « compétition ». Il signale avoir décompté 2 200 licenciés néodomiens (soit 900 de plus qu'il y a 10 ans et 10 % de plus en un an) : cette hausse s'explique par l'installation des Pataploufs (46 licenciés) et de fortes augmentations au GSNM (60 de plus) et à l'ALNM (50 de plus). L'association de triathlon, qui perd des membres depuis deux ans mais avait bénéficié d'un répit pour se reconstruire en 2012, connaît sa première baisse. Le club de basket n'ayant pas fourni de dossier, la subvention ne lui sera versée que si le dossier est complété et une nouvelle délibération pourra être proposée si le nombre de licenciés a évolué significativement.

Jean-Paul LOUIS défend la légère hausse du volume global de subventions, qui répond à la nécessité de ne pas décourager l'accès aux activités associatives pour les enfants les moins favorisés, dans un contexte économique difficile. Jean-Paul VINCHELIN souligne l'apport des associations sportives au vivre-ensemble et au dynamisme de la commune, et la volonté

de la municipalité d'apporter un soutien par projets. Il insiste sur l'impossibilité, actée en début de mandat, de subventionner les emplois associatifs : une telle démarche, outre son coût financier, conduit parfois les structures à se détourner de leur vocation d'activité bénévole. Guy BERNARD regrette que certains élus soient présents dans les conseils d'administration de certaines associations. Jean-Paul VINCHELIN estime important de saluer l'implication des élus dans la vie associative, non pour y bénéficier d'une reconnaissance mais pour donner l'exemple, par leur contribution, dans une vision du bénévolat qui fait honneur à notre société.

✓ **Secteur Autres associations : rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN**

Concernant l'Agence du Patrimoine, Jean-Paul VINCHELIN signale que le travail réalisé par l'Agence et l'AMO a permis de passer de 2 000 à 4 000 visiteurs annuels, et annonce que d'autres investissements sont encore prévus sur le carreau de la mine pour étendre les galeries ouvertes au public et créer un théâtre de verdure.

Au sujet du Symphonie Orchestra, Jean-Paul VINCHELIN souligne l'apport des membres de cet orchestre aux activités néodomiennes depuis plusieurs années, et juge que cette structure rayonnera dans toute la région, donnant ainsi à la musique une structure de haut niveau dans le secteur. Guy BERNARD estime que Neuves-Maisons dispose déjà de suffisamment d'associations dans le domaine musical. Pascal SCHNEIDER lui fait remarquer qu'elles n'opèrent pas sur les mêmes segments.

Jean-Paul VINCHELIN fait en outre état des montants arrêtés par le Pôle Lien Social pour les subventions à verser aux associations par le CCAS, en précisant que le Conseil d'Administration n'a pas encore délibéré. Il salue, en conclusion, l'activité associative à Neuves-Maisons et assure qu'au vu de l'apport de ces structures sur la vie de la cité, cet investissement apparaît relativement modeste au regard de ce qui est économisé en dépenses publiques de tout ordre, d'organisation, de lien social, d'animation notamment. Il fait savoir que si le montant de ce soutien venait à être contesté dans les prochaines campagnes, il n'hésiterait pas à le défendre.

→ ***Vote : Les subventions aux associations sont votées à l'unanimité ou à la majorité (voir tableau ci-joint).***

Délibération n° 18/2013

VENTE DE VEHICULES

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 19/2013

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE –
ADHESION AU DISPOSITIF D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 20/2013

CONVENTION ADOS EN RESEAU

Rapporteuse : Sandrine LAMBERT

Sandrine LAMBERT explique que cette convention concerne un projet mené en concertation au niveau intercommunal, tous les ans depuis 5 ans, et piloté par le FJEP de Chaligny. Une trentaine d'adolescents participent à ces actions.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 21/2013

CONVENTIONS BESOIN D'AIR

Rapporteuse : Sandrine LAMBERT

Sandrine LAMBERT explique que ces conventions concernent un autre projet regroupant chaque année plusieurs communes, en vue d'assurer des activités pendant les vacances scolaires, et porté par le FJEP de Neuves-Maisons.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 22/2013

CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « EMILE ZOLA » ET AMELIORATION ET MISE EN CONFORMITE DU CENTRE CULTUREL JEAN-L'HOTE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre avec concours ayant pour objet la construction de l'école élémentaire Zola et l'amélioration et la mise en conformité du centre culturel Jean l'Hôte est attribuée au groupement SCP RABOLINI SCHLEGEL / BET ETICO / BET SINGLER & ASSOCIES / VENATHEC.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 23/2013

RENOVATION DU PARC DES SPORTS ANDRE COURRIER – TROISIEME PHASE – DEMANDE DE SUBVENTION

Jean-Paul VINCHELIN précise que l'attribution des subventions issues de la réserve parlementaire de Dominique POTIER a été débattue au sein d'une instance collégiale, et que les propositions ont été examinées au-delà des sensibilités politiques. Cette subvention portera sur le troisième volet du projet de rénovation du Parc des Sports, notamment la construction d'un bâtiment pour la pétanque et le tir à l'arc bâtiment à faire, ainsi que de nouveaux vestiaires pour le football. Jean-Paul VINCHELIN rappelle en outre qu'aucune subvention issue de la réserve parlementaire n'avait été versée à Neuves-Maisons depuis 10 ans, malgré plusieurs promesses, dont celle du député suppléant Philippe Morenvillier sur la Maison de la Vie Associative.

Adoptée à l'unanimité

Guy BERNARD fait état de dizaines de parents se plaignant de payer la cantine trop cher. Jean-Paul VINCHELIN récuse ce nouvel argument populiste ; il rappelle que le coût de la restauration scolaire est moindre à Neuves-Maisons que dans des communes voisines, et qu'une partie seulement du coût est refacturé aux familles. Si les familles ne parvenant pas à régler leurs factures sont invitées à se tourner vers le CCAS pour que leur situation puisse être examinée et accompagnée, il insiste sur le fait que le service de cantine ne peut pas avoir, en tant que tel, une vocation sociale, mais de service public, et que même une gratuité ne résoudrait pas les problèmes que rencontrent certaines familles dans la gestion de leur budget.

Séance levée à 20h00

*La secrétaire de séance,
Martine GRAFF*

*Le Maire
Jean-Paul VINCHELLIN*